

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-1452/SG/FIN autorisant M. Sangarane Saminadane à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, zone industrielle sud, titre foncier n° 172 .

n° 71-1452/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
23 octobre 1971

Numéro JO  
n° 21 du 10/11/1971

Date du numéro  
10 novembre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

M. Sangarane Saminadane est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5.250 mètres carrés, sise à Djibouti, lot n° 14 sur le plan 13 bis BE 69 du lotissement de la zone industrielle sud et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 172 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.